



PROCES-VERBAL

Commission Nationale Paritaire Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football CCPAAF

Réunion du : jeudi 20 mars 2008
à : 10h00

Présidence : Henri MONTEIL

Présents :

Collège Employeurs :
MM. Bernard CAZIN - Henri MONTEIL (FFF)
M. Philippe DIALLO (UCPF)
M. Francis COLLADO (LFP)

Collège Salariés :
MM. Jean-Luc BAILET - Thierry BRISSET - Jean-Pierre FAGE -
François GEORGET - Hervé GORCE (SNAAF)

Excusé : Collège Employeurs :
M. Pierre CELLOT (U2C2F) représenté par M. Benjamin GABAGNO

Absent :

Assistent à la séance : MM. André PREVOSTO - Matthieu RABBY (FFF)
M. Sébastien CAZALI (LFP)
M. Benjamin VIARD (UCPF)

La séance est ouverte à 10h00 par le Président de la Commission, Henri MONTEIL.

1 – Adoption du Procès Verbal de la réunion du 20 février 2008

Après avoir pris note des commentaires du SNAAF au sujet de certains points de rédaction, la commission procède à l'adoption du Procès Verbal de la réunion du 20 février 2008.

2 – Etude des propositions de modifications de la CCPAAF (courrier du 29 février 2008 adressé par l'ensemble des représentants des employeurs)

Comme il s'y était engagé au cours de la réunion du 20 février, le collège « employeurs » a reformulé et regroupé l'ensemble de ses propositions de modifications dans un document unique adressé au collège « Salariés » le 29 février.

Les représentants du SNAAF reprennent point par point les propositions évoquées et argumentent tantôt leur désaccord, tantôt leur adhésion de principe concédée uniquement en contrepartie d'autres modifications avancées en séance.

S'ensuit une discussion à l'issue de laquelle le collège « Employeurs » présente un nouveau document de travail venant illustrer les propositions faites jusqu'à maintenant. Cette présentation justifie la nécessité, selon tous les représentants des employeurs, de bâtir un dialogue social rénové et modernisé.

Sans remettre en cause les intentions qui ont guidé la construction progressive de la CCPAAF dans sa version actuelle, le collège « Employeurs » met en avant :

- le risque réel de désengagement des employeurs ;
- les effets négatifs de la CCPAAF dans le déroulement de la carrière des salariés du football, notamment son mode automatique et mécanique qui ne laisse que très peu de marge de manœuvre.

En conséquence, le collège « Employeurs » propose une négociation équilibrée afin de mieux répondre :

- aux attentes des salariés administratifs et assimilés : prise en compte de nouveaux besoins
- aux attentes des employeurs : élaborer une politique sociale dynamique et valorisante.

Henri MONTEIL précise que l'objectif du document n'est pas de formuler directement des propositions détaillées et rédigées d'articles, mais de savoir si chacun adhère au constat et exprime une même ambition et des objectifs clairs en faveur de l'emploi dans le football de demain.

A ce titre, l'ensemble des représentants des employeurs demande à connaître la position du collège « Salariés » sur la présentation effectuée.

En réponse, les représentants du SNAAF demandent à examiner plus en détail la teneur de ce document découvert en séance.

La prochaine réunion est fixée le **mercredi 16 avril 2008 à 16h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

**Le Président de la Commission,
Henri MONTEIL**